

Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX

Abonnements: Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois, 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement cesse, jusqu'à réclamation, à l'expiration de son terme.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 15 FÉVRIER 1881

Table with 2 columns: COURSE DE BOURSE, 15 FÉV. 1881. Lists various financial data and prices.

BULLETIN DU JOUR

La discussion du tarif général des douanes s'ouvrira hier au Sénat. On a entendu successivement M. Ferry et M. Fresneau. Les débats continueront aujourd'hui.

L'ÉLECTION DE MORTAGNE

Reveilhon (Orne), 13 février. Il me faudrait vous envoyer un volume pour vous décrire les perplexités de Percheron, habitués à la vie calme et laborieuse, se soulevant ordinairement fort peu de la politique, ne s'occupant qu'à engraisser des poulets, à faire des vaches laitières et à élever les fringants coursiers qui traînent à travers les rues de Paris les omnibus et les tramways.

L'OPPORTUNISME JUGÉ PAR UN AMI

Le Journal d'Alsace, grand ami des radicaux français, a reçu et publie une correspondance dont nous extrayons ce qui suit: Arrive à M. Constans, ministre de l'intérieur, une déplaisante aventure: dans un moment de zèle, qu'il est permis de lui reprocher, il a fait arrêter et retenir une longue dépêche adressée au Petit Méridional d'Avignon, par son correspondant parisien: que renfermait cette dépêche? On n'en a rien dit, mais elle paraît avoir été de nature à compromettre pour la sûreté de l'Etat: elle parlait d'une conversation de M. Grévy avec M. Antonin Proust, et cette conversation roulait sur les avantages et les inconvénients du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement. Constatons une telle dépêche, c'est grave. Lorsque au plus triste temps de l'ordre moral, M. de Broglie empêcha la transmission d'une dépêche adressée au Daily News par M. Schérer, il eut, dans toute la presse républicaine, un concert de plaintes et d'indignation.

ministre cependant comme force souveraine, il manœuvra et fit tact. Quant à M. Constans, ministre de l'intérieur, il n'a rien fait que de se laisser aller à son bon plaisir, et de laisser à M. Grévy le soin de faire ce qu'il lui paraît bon.

UN PROGRAMME INSTRUCTIF

Le premier numéro de la Citoyenne, journal hebdomadaire dirigé par M. Hubert Aucier, a paru ce matin; il débute par un exposé de principes de sa directrice. Elle donne ensuite sous ce titre: « Les femmes électrices » la liste des femmes qui ont réclamé le droit de vote, savoir: à Paris, 15 arrondissement, Mme Bonnaire; — 8^e arrondissement, Mlle Piger; — 10^e arrondissement, Mmes Crémier, Schwach-Hirsch, Raviche, Milles de Lasserre et Hurlin-Lucier; — 17^e arrondissement, Mmes Coutez et Livet; — 18^e arrondissement, Mmes Pauline Laune et Blin; — Neuilly, Mme Dembourg.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Séance du 14 Février 1881. Présidence de M. LÉON SAY. La séance s'ouvre à 2 heures.

TUTELLES

Le Sénat passe ensuite à la délibération sur la proposition de loi de M. Jules Favre, sur la constitution et l'administration des tutelles. M. CHIRPIN combat la proposition qui est adoptée sans discussion.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Le Sénat procède à la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. M. FERRY, d'accord avec M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, réclame l'urgence.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un décret nommant commissaires du gouvernement pour participer à la discussion des tarifs des douanes: M. TISSERAND, directeur, chargé du service concernant l'agriculture, et M. MARIE, directeur, chargé du service relatif au commerce extérieur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 14 Février 1881. Présidence de M. GAMBETTA. La séance s'ouvre à 2 heures.

Sur M. Banaard des Bois, le succès de ce candidat paraît d'autant moins douteux qu'on dit de toute la presse locale, elle progresse tout les jours. Il paraît certain que si les directeurs des collèges de la rue de Madrid, de la rue de Valenciennes et de la rue des Postes ont été invités à considérer leurs professeurs jésuites, sous peine de voir fermer leurs établissements ce n'est pas parce que ces jésuites vivaient en communauté. Non! Car ces collèges ont aujourd'hui administrés par une société civile absolument laïque. Leurs directeurs ne sont pas jésuites et ne l'ont jamais été, et si quelques-uns des anciens maîtres sont restés professeurs, ils résident au dehors séparément. Il n'y a donc plus de vie commune, plus d'association; il n'y a plus de réunions, même aux heures des classes, parce que chaque maître enseigne dans un local où il est seul.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier) Paris le 14 février 1880. Ça chauffe plus que jamais pour le scrutin de liste et M. Gambetta doit être content. La prise en considération de la proposition Bardoux sera votée à une énorme majorité et sans que le président de la Chambre ait à descendre de son fauteuil. Les gauches entendent lui faire les honneurs d'une commission de 22 membres; sous ce rapport, comme sous bien d'autres, les discours dans les bureaux sont curieux.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

Le Sénat procède à la 2^e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la liberté de réunion. Les six premiers articles du projet sont adoptés sans discussion.

TUTELLES

Le Sénat passe ensuite à la délibération sur la proposition de loi de M. Jules Favre, sur la constitution et l'administration des tutelles. M. CHIRPIN combat la proposition qui est adoptée sans discussion.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Le Sénat procède à la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. M. FERRY, d'accord avec M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, réclame l'urgence.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un décret nommant commissaires du gouvernement pour participer à la discussion des tarifs des douanes: M. TISSERAND, directeur, chargé du service concernant l'agriculture, et M. MARIE, directeur, chargé du service relatif au commerce extérieur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 14 Février 1881. Présidence de M. GAMBETTA. La séance s'ouvre à 2 heures.

Sur M. Banaard des Bois, le succès de ce candidat paraît d'autant moins douteux qu'on dit de toute la presse locale, elle progresse tout les jours. Il paraît certain que si les directeurs des collèges de la rue de Madrid, de la rue de Valenciennes et de la rue des Postes ont été invités à considérer leurs professeurs jésuites, sous peine de voir fermer leurs établissements ce n'est pas parce que ces jésuites vivaient en communauté. Non! Car ces collèges ont aujourd'hui administrés par une société civile absolument laïque. Leurs directeurs ne sont pas jésuites et ne l'ont jamais été, et si quelques-uns des anciens maîtres sont restés professeurs, ils résident au dehors séparément. Il n'y a donc plus de vie commune, plus d'association; il n'y a plus de réunions, même aux heures des classes, parce que chaque maître enseigne dans un local où il est seul.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

Le Sénat procède à la 2^e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la liberté de réunion. Les six premiers articles du projet sont adoptés sans discussion.

TUTELLES

Le Sénat passe ensuite à la délibération sur la proposition de loi de M. Jules Favre, sur la constitution et l'administration des tutelles. M. CHIRPIN combat la proposition qui est adoptée sans discussion.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Le Sénat procède à la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. M. FERRY, d'accord avec M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, réclame l'urgence.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un décret nommant commissaires du gouvernement pour participer à la discussion des tarifs des douanes: M. TISSERAND, directeur, chargé du service concernant l'agriculture, et M. MARIE, directeur, chargé du service relatif au commerce extérieur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 14 Février 1881. Présidence de M. GAMBETTA. La séance s'ouvre à 2 heures.

Sur M. Banaard des Bois, le succès de ce candidat paraît d'autant moins douteux qu'on dit de toute la presse locale, elle progresse tout les jours. Il paraît certain que si les directeurs des collèges de la rue de Madrid, de la rue de Valenciennes et de la rue des Postes ont été invités à considérer leurs professeurs jésuites, sous peine de voir fermer leurs établissements ce n'est pas parce que ces jésuites vivaient en communauté. Non! Car ces collèges ont aujourd'hui administrés par une société civile absolument laïque. Leurs directeurs ne sont pas jésuites et ne l'ont jamais été, et si quelques-uns des anciens maîtres sont restés professeurs, ils résident au dehors séparément. Il n'y a donc plus de vie commune, plus d'association; il n'y a plus de réunions, même aux heures des classes, parce que chaque maître enseigne dans un local où il est seul.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

Le Sénat procède à la 2^e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la liberté de réunion. Les six premiers articles du projet sont adoptés sans discussion.

TUTELLES

Le Sénat passe ensuite à la délibération sur la proposition de loi de M. Jules Favre, sur la constitution et l'administration des tutelles. M. CHIRPIN combat la proposition qui est adoptée sans discussion.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Le Sénat procède à la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. M. FERRY, d'accord avec M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, réclame l'urgence.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un décret nommant commissaires du gouvernement pour participer à la discussion des tarifs des douanes: M. TISSERAND, directeur, chargé du service concernant l'agriculture, et M. MARIE, directeur, chargé du service relatif au commerce extérieur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 14 Février 1881. Présidence de M. GAMBETTA. La séance s'ouvre à 2 heures.

Sur M. Banaard des Bois, le succès de ce candidat paraît d'autant moins douteux qu'on dit de toute la presse locale, elle progresse tout les jours. Il paraît certain que si les directeurs des collèges de la rue de Madrid, de la rue de Valenciennes et de la rue des Postes ont été invités à considérer leurs professeurs jésuites, sous peine de voir fermer leurs établissements ce n'est pas parce que ces jésuites vivaient en communauté. Non! Car ces collèges ont aujourd'hui administrés par une société civile absolument laïque. Leurs directeurs ne sont pas jésuites et ne l'ont jamais été, et si quelques-uns des anciens maîtres sont restés professeurs, ils résident au dehors séparément. Il n'y a donc plus de vie commune, plus d'association; il n'y a plus de réunions, même aux heures des classes, parce que chaque maître enseigne dans un local où il est seul.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

Le Sénat procède à la 2^e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la liberté de réunion. Les six premiers articles du projet sont adoptés sans discussion.

TUTELLES

Le Sénat passe ensuite à la délibération sur la proposition de loi de M. Jules Favre, sur la constitution et l'administration des tutelles. M. CHIRPIN combat la proposition qui est adoptée sans discussion.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Le Sénat procède à la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. M. FERRY, d'accord avec M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, réclame l'urgence.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un décret nommant commissaires du gouvernement pour participer à la discussion des tarifs des douanes: M. TISSERAND, directeur, chargé du service concernant l'agriculture, et M. MARIE, directeur, chargé du service relatif au commerce extérieur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 14 Février 1881. Présidence de M. GAMBETTA. La séance s'ouvre à 2 heures.

BULLETIN DU TRAVAIL

L'Assemblée générale des membres de la Société coopérative de Roubaix vient d'avoir lieu. Voici quelques chiffres intéressants empruntés au compte-rendu présenté par le Conseil d'administration. Le montant total des achats effectués par les sociétaires a été, l'an dernier, de 212,422 francs. C'est le chiffre le plus élevé qui ait encore été atteint par la Société coopérative de Roubaix. Il est supérieur de 21,546 francs au chiffre correspondant de l'année précédente.

NOUVELLES MILITAIRES

Les nouveaux uniformes de la cavalerie. Nous apprenons que le comité de cavalerie vient de proposer pour toutes les troupes de cette arme un nouvel uniforme: un escadron de dragons et un escadron de chasseurs vont essayer à Paris. L'adoption définitive n'en sera demandée par le ministre de la guerre au Parlement qu'après constatation des résultats de cette expérience.